



## SRP de Chubb : Message important sur la facturation

Chubb comprend que plusieurs de nos titulaires de police ont été sérieusement affectés par les événements entourant le nouveau coronavirus et nous sommes déterminés à collaborer avec eux pour prendre des arrangements, selon leur situation spécifique. Notre principale priorité est d'aider nos clients à atténuer toute perturbation, lorsque nous le pouvons. En ces temps d'incertitude, nous étudierons les façons dont nous pourrions accommoder nos assurés, tout en nous conformant aux lignes directrices des organismes de réglementation provinciaux.

Pour les clients du Service des risques des particuliers de Chubb, nous continuerons, comme nous l'avons toujours fait, à travailler avec nos clients lorsqu'ils vivent une situation pouvant affecter leur capacité à payer leur prime. Pour nos clients au Canada qui ne peuvent pas payer leurs primes à temps, en raison des événements liés au coronavirus, nous travaillerons avec eux. Si un courtier veut discuter du report de la date d'échéance de paiement pour un client, il doit communiquer avec son souscripteur. Nous évaluerons chaque demande individuellement et ferons un suivi le plus rapidement possible.

Dans tous les cas, nous nous assurons d'offrir — dans le respect de toutes les directives réglementaires applicables — des mesures d'adaptation à nos assurés lorsque nous sommes tenus de le faire, y compris des délais plus longs pour les annulations lorsque cela est expressément requis.

Chubb croit que les assureurs et les courtiers sont plus importants que jamais. Nous demeurons à votre disposition pour offrir la qualité de service à laquelle nos clients et nos partenaires sont habitués.

Cordialement,

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Paul Johnstone".

Paul Johnstone  
Vice-président principal, Service des risques des particuliers  
Région du Canada

---

Le nom commercial Chubb désigne les filiales de Chubb Limitée qui fournissent de l'assurance et des services connexes. Pour consulter la liste de ces filiales, visitez notre site internet au [www.chubb.com/ca-fr](http://www.chubb.com/ca-fr). L'assurance est souscrite par Chubb du Canada Compagnie d'Assurance ou par Chubb du Canada Compagnie d'Assurance-Vie (appelées collectivement « Chubb Canada »). Les produits ne sont pas nécessairement offerts dans toutes les provinces ou tous les territoires. La présente communication n'est qu'un résumé des produits. La garantie réelle est régie par le libellé du contrat d'assurance émis.